



Les charges des locataires

Par **bouchiche**, le 17/02/2009 à 00:00

Bonjour
première question:
je me suis installé dans mon appartement au mois d aout 2008
je reçois une première lettre de la proprio qui me demande de régler la charges de la taxe ordures , je lui envoie un chèque et au jour d aujourd'hui hui elle m as dis que sont compte n a toujours pas été crédité et me réclame à nouveau la somme moi je n ai pas eu de rejet de chèque mon compte est toujours positif dois je lui renvoyer un chèque ?
2 ème question:
je reçois à nouveau un courrier qui me réclame des charges sur trois elements
charges d appartement
charges des espaces verts
charges des parties communes
mon loyer est de 490 euros et 45 euros de charges
je ne comprends pas l intitulé des charges appelés charge d appartement et charges d espaces verts est ce que ses charges m incombent ?
que ce que l on appel charge d appartement (je n ai pas de précisions sur mon bail, aucun travaux n ont été effectué dans l appart)
merci

Par **Paula**, le 17/02/2009 à 09:45

Bonjour,
Je réponds à votre première question.
Est-ce que votre compte a été débité du montant du chèque ? Si oui, vous en informez votre propriétaire. A défaut, c'est qu'elle n'a pas déposé le chèque.
Cordialement